



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2024
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

New York, 22-25 avril 2024

**Suivi et examen des résultats du financement
du développement et des moyens de réaliser
le Programme de développement durable à
l'horizon 2030**

Financement du développement durable

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note, dans laquelle sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport sur le financement du développement durable pour 2024 (*Financing for Sustainable Development Report 2024*), dresse un bilan des progrès accomplis dans l'exécution des décisions touchant au financement du développement depuis l'adoption du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, dans un contexte mondial de plus en plus difficile. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses.



I. Vue d'ensemble et principaux messages

1. Le financement du développement est à la croisée des chemins. Au cours des dernières années, le monde a été en proie à des incertitudes persistantes liées à la pandémie, à des divisions géopolitiques croissantes, à la guerre et à des conditions de financement toujours plus restrictives, autant d'obstacles qui entravent directement la réalisation des objectifs de développement durable. Néanmoins, les objectifs de développement durable étaient encore loin d'être atteints même avant cette conjonction de crises, les financements n'étant ni mobilisés à l'échelle voulue ni alloués dans les conditions nécessaires pour opérer une transformation économique et sociétale en profondeur. Malgré les efforts déployés au cours des deux dernières décennies pour faire progresser le financement du développement dans tous les domaines d'action du programme relatif au financement du développement, à l'heure actuelle, les pays font face à d'importants besoins de financement qui ne sont pas satisfaits et se heurtent à une architecture financière incapable d'y répondre, dans un monde de plus en plus sujet aux crises. L'écart entre les aspirations de la communauté internationale en matière de développement et les moyens financiers consacrés à leur réalisation n'a jamais été aussi important.

2. Les problèmes de financement sont au cœur de la crise actuelle du développement durable. Les besoins de financement non satisfaits dans le domaine des objectifs de développement durable et de l'action climatique, estimés à plusieurs milliers de milliards de dollars, sont particulièrement importants dans nombre de pays en développement. Lorsque la récente série de chocs et de crises alimentaires et énergétiques a entraîné un recul du développement durable dans le monde, la fracture financière a gravement entravé la capacité de nombreux pays en développement d'y faire face activement. En conséquence, ces pays ont vu leurs progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable régresser de manière plus importante et persistante. À l'échelle mondiale, et contrairement aux engagements qui ont été pris, de nombreux acteurs, tant publics que privés, investissent encore dans des activités brunes et ne tiennent pas encore pleinement compte des objectifs de développement durable dans leurs décisions et dans la manière dont ils allouent leurs fonds. Le resserrement actuel des conditions de financement au niveau mondial exacerbe la crise des investissements et freine ces derniers, alors qu'il faut de toute urgence les multiplier.

3. Le financement peut également jouer un rôle dans le redressement de notre situation. Les discussions sur le financement du développement qui ont lieu à l'Organisation des Nations Unies peuvent faire bouger les lignes. En mars 2002, des dirigeants mondiaux se sont réunis à Monterrey (Mexique) pour résoudre le problème du financement du développement dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Cette rencontre a débouché sur le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, un document historique dans lequel il a été souligné qu'il était absolument essentiel de mobiliser et d'utiliser plus efficacement les ressources financières et de réunir les conditions économiques nationales et internationales requises pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable. Le Consensus de Monterrey a servi de point d'ancrage aux discussions sur le financement et l'architecture financière internationale organisées dans le cadre du programme de développement. Le lien qui existe entre financement et programme de développement est aujourd'hui plus important que jamais, compte tenu du programme plus large défini par la communauté internationale en 2015, incarné par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques – programme dans le cadre duquel un ensemble ambitieux mais indispensable d'objectifs de développement durable a été arrêté. À peu près au même moment, les engagements

pris en matière de financement du développement ont été réaffirmés et actualisés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui sert de cadre mondial pour le financement du développement durable.

4. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne à la mi-2025, offre une occasion unique de s'engager à réformer les cadres de financement à tous les niveaux afin de combler le fossé entre les aspirations susmentionnées et les moyens financiers qui y sont consacrés. Si les conditions favorables au financement de transformations durables ne sont pas réunies, la prise de conscience du fait que le temps nous est compté a amené les gouvernements, le secteur privé et la communauté à renouveler leur engagement en faveur d'une réforme du financement. Aussi colossaux que puissent paraître les problèmes de financement, il existe au moins un consensus sur le fait que la communauté internationale doit s'y attaquer de toute urgence et de manière ambitieuse. Les États Membres considèrent qu'il faut aborder ces problèmes sans tarder dans le cadre des discussions qui ont lieu à l'Organisation des Nations Unies et au-delà. Dans la résolution [78/231](#) de l'Assemblée générale, ils ont confié à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement le mandat ambitieux d'examiner les difficultés de financement « dans la perspective de la nécessité urgente d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et de favoriser la réforme de l'architecture financière internationale ».

5. Le Groupe de réflexion interinstitutions met en évidence quatre séries de questions fondamentales auxquelles les États Membres devraient accorder leur attention en amont de la Conférence :

a) Comment la Conférence peut-elle contribuer à combler les importants déficits de financement et d'investissement, à l'échelle et avec toute la célérité voulues, et à améliorer l'efficacité des dépenses ? Quel ensemble de réformes pourrait-on adopter pour accroître rapidement les investissements publics et privés en faveur des objectifs de développement durable, en faisant fond sur le plan de relance proposé par le Secrétaire général et en prévoyant des mesures dans les domaines d'action suivants : fiscalité, investissement privé et financement mixte, financement à des conditions favorables et mécanismes de financement novateurs ? Comment la Conférence peut-elle aider les pays à mieux mobiliser les ressources dont ils disposent et à optimiser leurs dépenses par des réformes favorisant la croissance et les recettes, l'idée étant d'assurer une meilleure répartition de leurs ressources limitées et de donner la priorité aux objectifs de développement durable ?

b) Comment la Conférence peut-elle contribuer à combler les lacunes de l'architecture financière internationale et à promouvoir des règles internationales en matière de commerce, d'investissement et de finance qui soient adaptées aux défis d'aujourd'hui ? Comment pourrait-on réformer l'architecture financière internationale de manière à renforcer la résilience des pays dans un monde plus sujet aux crises et à permettre l'accès au financement à des conditions abordables ? Comment la communauté internationale peut-elle adapter les accords et règles en matière de commerce, d'investissement et de technologie de sorte à les mettre pleinement en phase avec le développement durable ?

c) Comment la Conférence peut-elle régler les problèmes de crédibilité et rétablir la confiance dans le partenariat mondial et le multilatéralisme ? Comment les acteurs publics et privés peuvent-ils remédier au décalage qui existe entre les discours et les actes et donner une nouvelle impulsion aux engagements pris de longue date pour accorder des financements à des conditions favorables, réformer la gouvernance

mondiale et faire pleinement correspondre les cadres politiques et les investissements avec les objectifs de développement durable ?

d) Comment la Conférence peut-elle aider à définir et à financer de nouvelles voies de développement pour atteindre les objectifs de développement durable et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté ? Comment l'évolution actuelle des paradigmes du développement économique, notamment la relation que les États et les marchés entretiennent aux fins de la réalisation de transformations durables, peut-elle éclairer les nouveaux cadres politiques nationaux et internationaux relatifs au financement du développement durable ?

II. La situation économique mondiale et ses conséquences pour le développement durable

6. À mi-parcours de l'échéance du Programme 2030, l'économie mondiale manque de dynamisme et est aux prises avec une multitude de risques et de problèmes. Après une période d'expansion économique rapide au début du millénaire, la dynamique économique mondiale s'est essouffée, laissant place à un environnement défavorable au financement du développement. À l'échelle mondiale, on a observé un ralentissement des investissements, des échanges commerciaux et de la croissance de la productivité en raison d'une série de crises majeures et de chocs économiques et non économiques, allant de la crise des prix alimentaires de 2007-2008 et de la crise financière et économique de 2008 à la récente pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à l'intensification des conflits géopolitiques. Les acquis arrachés de haute lutte en matière de développement ont été réduits à néant, en particulier dans les pays pauvres et vulnérables, qui sont également les plus touchés par les défis climatiques toujours plus nombreux.

7. Dans cet environnement très difficile, les perspectives économiques mondiales restent fragiles et les perspectives de croissance sont modérées. L'économie mondiale a évité le scénario catastrophe d'une récession en 2023, la croissance étant estimée à 2,7 %. Néanmoins, la croissance mondiale devrait rester faible à moyen terme en raison des investissements modérés et des niveaux élevés d'endettement, en particulier dans de nombreux pays en développement. Une longue période de faible croissance rendrait encore plus improbable la récupération totale des pertes dues à la pandémie dans les pays vulnérables. Parmi les facteurs de risque, on peut citer la hausse des prix des produits de base et les ruptures d'approvisionnement causées par une nouvelle escalade des tensions géopolitiques, le resserrement durable des conditions de financement, la persistance de l'inflation et la fragmentation du commerce. Une désinflation plus rapide pourrait toutefois assouplir les conditions de financement. Une orientation budgétaire moins contraignante que prévu dans les différents pays et une meilleure performance économique des grandes économies constituent des risques de révision à la hausse des prévisions.

8. Afin de stimuler les investissements et d'améliorer les perspectives de croissance et de développement durable, il est nécessaire de renforcer les mesures nationales et la coopération internationale. Les politiques nationales globales visant à favoriser la stabilité macroéconomique et à promouvoir les transformations structurelles se révèlent être un moyen efficace de stimuler l'investissement. Dans le même temps, il est plus important que jamais de renforcer la coopération mondiale dans les domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba afin de réduire le surendettement et d'accorder un allègement de la dette là où la nécessité s'en fait sentir, de faciliter l'intégration commerciale et le transfert de technologie, de remédier à l'insécurité alimentaire, d'accroître le financement de l'action climatique et d'encourager les investissements dans les objectifs de développement durable. Sans

un effort concerté, le monde risque de connaître une période prolongée d'investissements faibles, de croissance lente et de charge élevée de service de la dette, ce qui rendrait hors de portée la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Principaux messages et recommandations du rapport sur le financement du développement durable pour 2024

Ressources publiques nationales

9. Les ressources publiques nationales, et la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires en particulier, ont progressivement pris une place plus centrale dans les délibérations des États Membres sur le financement du développement. Les finances publiques nationales sont essentielles pour financer les objectifs de développement durable, accroître l'équité et contribuer à gérer la stabilité macroéconomique. Des systèmes budgétaires solides et résilients, tant en ce qui concerne la fiscalité que les dépenses, peuvent permettre de réduire la pauvreté et les inégalités tout en favorisant la croissance économique, la transformation industrielle et la durabilité environnementale. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics qui vise notamment à augmenter le volume des ressources et à améliorer la qualité de la dépense tout en veillant à ce que cela se fasse de manière équitable et durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba contient de nombreux engagements et une réflexion sur la coopération fiscale internationale et les mesures de lutte contre les flux financiers illicites. Il est le résultat de la prise de conscience croissante, parmi les États Membres, de la nécessité de renforcer la capacité globale de l'État au moyen des ressources nationales, ainsi que des effets positifs qui en découleraient s'agissant de raffermir la confiance dans le gouvernement, de consolider le contrat social et de fournir des biens et services publics.

10. La myriade de crises survenues au cours des deux dernières décennies, dont des crises économiques, des pandémies, des conflits géopolitiques et des catastrophes, a eu des répercussions majeures sur la mobilisation des ressources nationales. Les recettes fiscales des pays en développement ont augmenté de manière notable mais inégale depuis 2000, la plupart des gains ayant été enregistrés pendant la décennie précédant la crise financière et économique mondiale de 2008. Après la hausse considérable des recettes fiscales dans les pays en développement au cours de cette période, le bilan est aujourd'hui mitigé, la pandémie de COVID-19 ayant mis un terme à l'élan suscité par le regain d'attention porté à l'amélioration des systèmes fiscaux dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Les reculs occasionnés par des chocs exogènes devraient aller croissant à mesure que les crises deviennent plus fréquentes et plus intenses en raison des conséquences des changements climatiques sur la stabilité sociale, économique et environnementale.

11. Malgré les progrès accomplis, il existe un important potentiel fiscal qui reste inexploité dans les pays en développement. Il est donc urgent de réformer les systèmes fiscaux afin de tirer parti de ce potentiel et de générer des ressources à l'échelle requise pour atteindre les objectifs de développement durable. Le renforcement des capacités fiscales aux fins de la collecte des recettes nécessaires pour financer les biens et services publics est avant tout un défi national. Les pays devront faire preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter les intérêts bien établis qui profitent des systèmes existants et investir davantage dans le système fiscal. Nombre d'entre eux ont investi dans des réformes fiscales et montrent ainsi les possibilités qui s'offrent aux pays lorsqu'ils utilisent ce potentiel inexploité.

Néanmoins, jusqu'à présent, la volonté politique fait défaut dans de nombreux pays, y compris dans les pays en développement, où les investissements dans la réforme du système fiscal et dans la capacité de l'administration ont été insuffisants, et dans les pays donateurs, le volume de l'aide qu'ils doivent apporter pour faciliter la mobilisation des recettes n'étant pas à la hauteur des engagements qu'ils ont pris. À l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les États Membres pourraient réfléchir à la manière dont ils pourraient concrétiser les engagements pris en matière de réformes fiscales nationales afin de rendre les systèmes fiscaux plus équitables et plus transparents, efficaces et efficients.

12. Il est indispensable de renforcer de toute urgence les capacités des pays en matière fiscale si l'on veut qu'ils puissent parvenir à un développement durable. Pour faire face aux besoins d'investissement liés à la réalisation des objectifs de développement et aux difficultés externes qu'ils rencontrent, les pays doivent mettre en place des systèmes budgétaires solides et résilients, notamment en diversifiant leurs sources de revenus et en prenant des mesures pour lutter contre les flux financiers illicites. Les pays dont les politiques et les institutions fiscales sont fragiles, dont les marges de manœuvre sont limitées, dont le taux de travail informel est élevé et dont les capacités fiscales sont faibles continueront à avoir du mal à atteindre les objectifs de développement durable. Lorsque les contribuables versent leur écot à la société et que les pouvoirs publics luttent contre la corruption et fournissent en retour des biens et des services publics de valeur, un cercle vertueux peut être maintenu : l'investissement dans la capacité fiscale favorise l'augmentation des dépenses dans les biens publics et l'amélioration des services, ce qui pousse les contribuables à s'acquitter volontairement de leurs obligations. Les nouvelles technologies numériques aident les autorités fiscales à intensifier les efforts qu'elles déploient pour améliorer la gouvernance des systèmes de recettes, prévenir certains types d'évasion fiscale et améliorer leurs relations avec les contribuables. En instaurant la confiance grâce à une gouvernance efficace des systèmes de recettes et de dépenses, les administrations seront également mieux à même d'atteindre d'autres objectifs de politique publique.

13. La mondialisation et la numérisation ont fondamentalement modifié la situation en matière de fiscalité, ce qui explique en partie l'importance accrue accordée à la fiscalité internationale dans le programme de financement. La mondialisation et les changements à long terme dans les structures économiques remettent en question l'efficacité et l'efficience des systèmes de mobilisation des recettes, ce qui exige de modifier la politique et l'administration fiscales. Les systèmes fiscaux reposent principalement sur un mélange d'impôts sur le travail, le capital et la consommation. Au cours des 20 dernières années, les pays en développement ont été pris en étau entre leurs économies relativement moins structurées et, par extension, des assiettes fiscales plus petites, la baisse des recettes douanières due à la libéralisation des échanges, et les pressions concurrentielles contraignant à abaisser le taux d'imposition des sociétés pour attirer les investissements privés. Pour obtenir des recettes suffisantes, de nombreux pays ont privilégié les taxes à la consommation, qui peuvent être régressives. Certains ont mieux géré que d'autres les répercussions d'un tel changement sur l'équité. La mondialisation et la libéralisation financière ont permis aux entreprises et aux particuliers de transférer leurs revenus et leurs actifs plus facilement vers d'autres juridictions, ce qui a également accru la pression exercée sur les pays pour qu'ils réduisent l'impôt sur les sociétés ou sur la fortune, un problème qui touche particulièrement les pays les plus pauvres. Les efforts visant à limiter la concurrence fiscale dommageable et à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales sont à l'origine d'une grande partie de l'attention portée à l'amélioration de la coopération fiscale internationale.

14. Depuis 2015, les instruments multilatéraux de coopération fiscale font l'objet d'une attention considérable, un changement radical qui a transformé le paysage de la coopération fiscale internationale et permis de progresser dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, mais qui risque également de laisser un sous-ensemble de pays encore plus à la traîne. Les discussions visant à mettre à jour les normes fiscales internationales et à promouvoir la coopération fiscale internationale sont indispensables dans la mesure où elles viennent compléter les initiatives menées pour renforcer la capacité fiscale, qui sont essentiellement nationales. Lorsque le Programme d'action d'Addis-Abeba a été adopté en 2015, il existait peu de conventions fiscales multilatérales et les relations et les accords bilatéraux prédominaient en matière de coopération internationale. Depuis, l'échange de renseignements sur demande à des fins fiscales s'est développé, plusieurs accords juridiques multilatéraux ont été conclus et d'importants instruments de transparence fiscale ont été mis en place dans le cadre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. L'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, qui a débuté en 2017, et l'échange automatique de déclarations pays par pays établies par les entreprises multinationales, qui a commencé en 2018, permettent aux administrations fiscales concernées par ces échanges de recueillir une multitude d'informations. La plupart des pays en développement n'ont toutefois pas accès à ces informations et ne sont pas en mesure d'en tirer parti. Des travaux visant à relever les défis de la mondialisation et de la numérisation sont menés dans divers instances depuis plus d'une décennie. Une initiative innovante visant à instaurer un impôt minimum mondial sur les sociétés est en cours de mise en œuvre, mais les autres initiatives qui ont été menées n'ont pas encore produit les résultats voulus pour combattre l'évasion et la fraude fiscales en conservant le soutien total de l'ensemble des États Membres. Des inquiétudes subsistent quant au caractère inclusif et à l'efficacité des mécanismes de coopération fiscale internationale existants, notamment en ce qui concerne la pertinence des nouvelles normes mondiales pour les pays en développement, dont les administrations fiscales ont des niveaux de capacité moindres. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion pour les dirigeants politiques mondiaux de confirmer la future orientation et gouvernance de la coopération fiscale internationale dans le cadre d'une instance ouverte à tous.

15. Les efforts de coordination déployés sur le plan international pour s'assurer que les dépenses nationales consacrées à la réalisation des objectifs convenus au niveau international sont suffisantes ont souvent échoué. Depuis 2000, la tarification du carbone, la réforme des subventions aux combustibles fossiles et les mesures d'incitation en faveur de l'énergie et de l'industrie vertes font l'objet d'une attention accrue. Néanmoins, l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles nocifs reste largement lettre morte, les subventions implicites et explicites augmentant au fil du temps. De même, on encourage régulièrement à accroître les dépenses en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et aux fins de la mise en place de socles de protection sociale universelle, mais on tarde à en voir une traduction dans les faits. La communauté internationale pourrait examiner comment la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait intensifier les efforts faits pour aligner les dépenses sur les objectifs de développement durable et soutenir les politiques fiscales visant à réduire les inégalités.

16. Les banques nationales de développement sont de plus en plus considérées comme un élément essentiel du système financier international et comme un outil important pour assurer le financement des priorités des pays en matière de développement durable. La coordination et la mise en réseau des banques publiques de développement se sont considérablement développées depuis l'accord sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans lequel le rôle des banques nationales de

développement a été mis en avant. La communauté internationale pourrait se pencher sur la question de savoir comment un nouvel accord international pourrait s'appuyer sur les progrès réalisés en matière de coopération et de coordination dans l'ensemble du système des banques publiques de développement pour accroître leur impact.

Entreprises et financements privés nationaux et internationaux

17. Parallèlement au ralentissement général de la croissance mondiale, on observe une décélération des flux d'investissement étranger direct, révélant des disparités dans la répartition de ces flux, tant sur le plan géographique que sectoriel. Les tendances en matière d'investissement ont été très inégales depuis que les États Membres se sont réunis à Monterrey en 2002. Après une croissance rapide pendant les années 1990 et 2000, les investissements étrangers ont ralenti au cours des 15 dernières années, principalement en raison de l'abandon des activités à forte proportion de capital au profit de modèles d'entreprise numériques, de formes de production à faible intensité d'actifs et de la « servicisation » des économies. Ces tendances rendent à leur tour de plus en plus difficile la poursuite des modèles traditionnels de développement fondés sur les exportations de produits manufacturés.

18. Le déficit d'investissement qui continue de se creuser dans tous les secteurs liés aux objectifs de développement durable s'explique par un sous-investissement et des besoins supplémentaires, en particulier dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Si les investissements dans ces secteurs ont augmenté rapidement depuis 2015, la croissance a été très inégale, dans la mesure où elle s'est principalement concentrée dans les pays développés, en Chine et dans certains grands pays en développement. Les pays les moins avancés n'ont connu qu'une croissance marginale des investissements au cours des deux dernières décennies et auront besoin d'une aide spécialement adaptée à leurs besoins. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion pour les États Membres de convenir de mesures ambitieuses pour aider les pays les moins avancés et d'autres pays en développement à mobiliser des investissements en faveur des objectifs de développement durable. Il pourrait s'agir de mesures visant à faire face aux coûts élevés du capital et des primes de risque et à mettre sur pied un centre d'appui aux investissements internationaux en faveur des pays les moins avancés.

19. Aujourd'hui, les petites entreprises et les prestataires de services modernes peuvent jouer un rôle plus central dans l'établissement de liens avec les chaînes d'approvisionnement internationales et la transformation industrielle des pays. Il peut toutefois s'avérer difficile de s'appuyer sur les services comme fondement de la croissance économique dans les pays en développement, où l'approvisionnement en énergie, l'infrastructure numérique et le capital humain restent limités. En outre, les services tendent à créer moins d'emplois. Compte tenu de l'élaboration de nouvelles stratégies de croissance et de développement adaptées à l'ère des changements climatiques, de l'évolution rapide des technologies et de l'économie mondiale en mutation, les politiques industrielles durables visant à soutenir des transformations durables et inclusives font l'objet d'un regain d'intérêt. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait contribuer à l'harmonisation des cadres et mesures de financement afin de faciliter ces transformations.

20. Les stratégies de transformation peuvent tirer parti et doivent s'inscrire dans le prolongement de l'intérêt croissant que le secteur privé porte aux questions de durabilité et des efforts toujours plus importants que celui-ci déploie pour en tenir compte. Bien que des progrès considérables aient été faits dans le domaine du développement durable au cours des 30 dernières années, le risque d'un décalage entre les pratiques des entreprises et les objectifs de développement durable persiste.

Certaines entreprises participent activement à des initiatives volontaires de développement durable pour faire face aux risques et exploiter les possibilités liés aux attentes des parties prenantes. Néanmoins, l'orientation des décisions vers le court terme, qui est particulièrement manifeste dans les moments de crise, montre qu'il est nécessaire de redéfinir les règles du jeu au sens large.

21. Un secteur des entreprises plus dynamique et plus durable passe nécessairement par des marchés financiers plus inclusifs et plus durables. Le manque d'accès à un financement abordable et les incitations financières qui ne sont pas conformes aux principes de durabilité comptent souvent parmi les obstacles qui entravent le développement durable du secteur privé. Si des progrès importants ont été réalisés en matière d'inclusion financière (plus d'un demi-milliard de personnes ayant accédé aux services financiers rien qu'entre 2017 et 2021), le manque de moyens disponibles pour le financement à long terme continue de poser problème, en particulier dans les pays en développement. En outre, les incitations et les décisions à court terme font souvent obstacle à une plus grande durabilité. Il est indispensable de prendre des mesures visant à étendre les horizons temporels des investisseurs, telles que celles proposées par l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable en amont de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, si l'on veut que les initiatives privées coïncident avec les tendances à long terme en matière de développement durable. La stabilité, la durabilité et un meilleur accès sont des éléments qui se renforcent mutuellement.

22. La situation actuelle offre la possibilité d'accélérer les progrès. L'intérêt des investisseurs pour le financement durable n'a cessé de croître depuis les années 1990. Les flux de fonds durables demeurent relativement résilients et dépassent régulièrement les niveaux de 2016, malgré des fluctuations d'une année sur l'autre depuis la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les actifs des fonds durables ne représentent encore qu'un faible pourcentage du total des actifs mondiaux gérés aujourd'hui, à savoir moins de 5 % du marché mondial des fonds en 2023. En outre, l'investissement à impact, qui vise à contribuer à des solutions concrètes conformes aux objectifs de développement durable, ne représente qu'une petite partie des actifs durables. Les faiblesses de l'infrastructure d'information relative au financement durable, qui ont donné lieu à des préoccupations d'écoblanchiment, sont exacerbées par un environnement qui favorise les stratégies d'investissement traditionnelles. La polarisation politique croissante du financement durable a également entraîné des réactions négatives dans certains pays. Le voyage vers la maturation de la finance durable a commencé dans ce contexte difficile et a été marqué par la consolidation de normes volontaires et la promulgation de lois aux niveaux national et régional. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra prochainement, offre l'occasion de continuer à collaborer en vue : a) d'assurer l'interopérabilité de la législation sur le financement durable entre les régions afin d'éviter des progrès inégaux et de lourdes charges de mise en conformité, tout en tenant compte des particularités régionales et locales ; b) d'adopter, à l'échelle nationale, des normes d'information de caractère contraignant, en tenant compte du principe de la double importance relative ; c) d'élaborer avec soin des cadres et des mesures incitatives en faveur de l'investissement à impact et à grand échelle, le but étant que les marchés de capitaux soient adaptés à la réalité ; d) de définir un ensemble plus large de politiques macroéconomiques destinées à instaurer des conditions propices à des transformations durables.

Coopération internationale pour le développement

23. Si la coopération internationale pour le développement s'est considérablement développée depuis l'adoption du Consensus de Monterrey en 2002, la demande pour

une telle coopération a également augmenté. Face à la pandémie de COVID-19, aux conflits et aux crises liées au coût de la vie qui ont sévi dernièrement, la coopération internationale pour le développement est plus que jamais sollicitée. Des mesures urgentes doivent être prises pour stimuler toutes les formes de coopération internationale pour le développement et en tirer parti aussi efficacement que possible.

24. Bien que l'aide publique au développement (APD) ait atteint de nouveaux sommets, elle reste insuffisante au regard des besoins existants et des engagements qui ont été pris en la matière et peine à répondre aux besoins grandissants. En 2022, l'APD fournie par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a atteint 211 milliards de dollars. Elle a plus que doublé en valeur réelle par rapport aux niveaux enregistrés en 2000, mais d'aucuns craignent que, dans un monde davantage sujet aux crises, l'augmentation des dépenses consacrées à l'action en faveur des réfugiés, à l'aide humanitaire et à l'atténuation des changements climatiques ne se fasse au détriment du financement d'autres priorités en matière de développement. Cette potentielle baisse met en évidence la nécessité d'augmenter de toute urgence l'enveloppe totale de l'APD de sorte à garantir la disponibilité de ressources supplémentaires pour faire face aux difficultés croissantes, en veillant à ce que ces ressources soient dûment ciblées pour que les pays qui en ont le plus besoin en bénéficient. En outre, dans leur ensemble, les donateurs n'honorent toujours pas leurs engagements en matière d'APD, le nombre de pays ayant atteint l'objectif fixé par l'ONU de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD étant en baisse (quatre en 2022).

25. Les pays particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques et au surendettement, tels que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ont besoin de davantage de ressources à des conditions de faveur et d'aides sous forme de dons. Pour mieux prendre en compte les vulnérabilités de ces pays, on pourrait prévoir des mesures dans les décisions relatives aux financements accordés à des conditions concessionnelles. Il conviendrait également de réfléchir à des instruments et mécanismes de financement novateurs permettant de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer le développement durable. Dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, on pourrait faire fond sur le récent regain d'intérêt pour les mécanismes de financement novateurs pour les mettre en œuvre à grande échelle.

26. Particulièrement bien placées pour accélérer les investissements dans le développement durable, les banques multilatérales de développement restent une source essentielle de financement à long terme abordable pour les pays en développement et fournissent un soutien anticyclique en temps de crise. Dans le même temps, leur dotation en capital n'a pas augmenté en proportion de l'augmentation de la taille de l'économie mondiale et l'accroissement des besoins. Les récents chocs mondiaux ont accentué la nécessité pour les banques multilatérales de développement, ainsi que leurs actionnaires, de revoir de toute urgence leur taille, leur rôle et leurs fonctions afin de s'adapter et de faire face aux difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les banques multilatérales de développement ont commencé à entreprendre un large éventail de réformes, notamment en se penchant sur la question des biens publics mondiaux, en adaptant les prêts et les opérations aux objectifs de développement durable et en améliorant la mesure de leurs effets. La vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, qui est la principale source de financement à des conditions concessionnelles pour les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu, devra être la plus importante jamais réalisée si l'on veut répondre aux besoins de financement liés à la réalisation des objectifs de développement durable. La quatrième Conférence internationale sur le

financement du développement devrait galvaniser les progrès faits dans le cadre de ces efforts afin d'obtenir des résultats ambitieux.

27. Dans le programme d'action d'Addis-Abeba, il est souligné que le financement international public joue un rôle important en ce qu'il suscite la mobilisation de ressources supplémentaires. S'il existe de nombreux exemples illustrant la manière dont la coopération pour le développement peut contribuer à la mobilisation des ressources, leur ampleur et leur portée restent limitées. Il est nécessaire de mener une action politique à l'échelle nationale et de fournir une assistance technique pour s'assurer que la coopération pour le développement contribue à la mobilisation d'autres ressources, telles que des recettes fiscales supplémentaires, moyennant un renforcement des capacités dans ce domaine, des financements durables, moyennant un élargissement des marchés locaux, et des investissements privés à impact et à grande échelle, moyennant une nouvelle approche du financement mixte, axée sur les résultats.

28. Le financement de l'action climatique et les efforts faits pour adapter la coopération internationale pour le développement aux objectifs relatifs au climat et à la biodiversité ne sont pas à la hauteur des effets des changements climatiques, qui s'intensifient. S'il est vrai que le financement de l'action climatique a augmenté au fil du temps et qu'une part croissante des ressources pour le développement consacrées au climat finance également les objectifs relatifs à la biodiversité, les engagements pris n'ont pas encore été pleinement honorés. Les flux de financement de l'action climatique, principalement le financement de l'adaptation, restent nettement insuffisants, en particulier pour les pays les plus vulnérables, ce qui accentue encore le déficit de financement. La création du fonds pour les pertes et les préjudices a constitué une étape historique, mais il est indispensable de prendre d'autres engagements financiers. Par ailleurs, l'architecture de plus en plus complexe et fragmentée du financement mondial de l'action climatique complique non seulement le suivi et la communication d'informations, mais également la coordination et l'accès au financement pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Plusieurs mesures ont été proposées pour améliorer la structure de gouvernance du financement de l'action climatique. Des inquiétudes subsistent également quant à la manière de garantir l'additionnalité du soutien à l'atténuation des changements climatiques et à d'autres domaines qui sont, par nature, des biens publics mondiaux. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion de relever ces défis, notamment ceux liés à l'additionnalité, et de veiller à ce que l'action climatique soit effectivement financée à grande échelle.

29. Il convient de redynamiser l'efficacité de la coopération pour le développement afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et de renforcer la confiance dans un paysage financier en mutation rapide. La coopération internationale pour le développement a connu de multiples changements au cours de la dernière décennie et se caractérise désormais par un ensemble plus diversifié de prestataires, des modalités différentes et des instruments plus complexes, qui ont alourdi la charge pesant sur les pays en développement. Face à tous ces changements, il demeure plus important que jamais de garantir une aide efficace, y compris une meilleure allocation et une plus grande mobilisation des ressources. Or, l'attention portée à la qualité, aux effets et à l'efficacité de la coopération pour le développement laisse à désirer.

Le commerce international, moteur du développement

30. Au cours des deux dernières décennies, le commerce international a servi de moteur de développement pour de nombreux pays en développement, contribuant à

la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la diminution de l'écart de développement avec les pays développés. Néanmoins, un développement fondé sur les exportations risque de devenir plus difficile à poursuivre. Si le commerce mondial de marchandises a presque quadruplé en valeur nominale au cours de cette période, le rythme de cette croissance a été très inégal. La croissance rapide des exportations pendant la décennie précédant la récession de 2008-2009 a été suivie d'une période de croissance plus faible du commerce. Le récent ralentissement de la croissance du commerce mondial et le recul de l'ouverture commerciale posent des difficultés à nombre de pays en développement et rendent beaucoup plus difficile la poursuite du modèle de développement traditionnel fondé sur les exportations.

31. La vision d'une économie mondiale ouverte et intégrée, caractérisée par des échanges plus libres, une interdépendance économique et une coopération internationale, est de plus en plus menacée, car l'augmentation de la fragmentation, l'érosion du multilatéralisme et l'accroissement des inégalités donnent lieu à des pressions contraires qui veulent inverser la mondialisation et s'éloigner des pratiques existantes. Une forte mobilisation et une action collective sont nécessaires pour freiner les efforts visant à imposer des mesures de restriction des échanges qui sapent la coopération mondiale en matière de commerce.

32. Les pays en développement vulnérables continuent également de se heurter à des obstacles qui entravent leur intégration dans le commerce mondial des biens et des services. Par ailleurs, le commerce numérique risque d'exacerber encore les inégalités. Malgré la participation accrue des pays en développement en tant que groupe, celle des pays en développement les plus vulnérables reste largement marginale dans le commerce international. Ainsi, la croissance du commerce des services a grandement profité aux pays développés et à quelques pays en développement d'Asie. La répartition des avantages du commerce numérique est également très inégale, les pays faiblement connectés aux réseaux étant particulièrement désavantagés. Cette situation montre qu'il faut redoubler d'efforts pour accélérer la transformation numérique et mettre en œuvre des politiques technologiques et faciliter l'investissement dans les infrastructures nécessaires de façon à pouvoir exploiter les avantages du commerce numérique.

33. Les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral demeurant largement tenus en marge des échanges internationaux, il est nécessaire de continuer à renforcer la participation des pays en situation particulière au commerce mondial. À cette fin, on pourrait convenir de la suite éventuelle à donner à la cible 17.11 associée aux objectifs de développement durable, qui appelle à doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales, notamment en accélérant les efforts visant à renforcer leurs capacités commerciales et productives afin que l'accès préférentiel aux marchés qui leur est accordé puisse contribuer davantage à la croissance de leurs exportations et à la diversification de leur économie. Il faudra également redoubler d'efforts pour mettre en place des mécanismes de soutien, tels que l'initiative Aide pour le commerce. Dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, il conviendra d'examiner ces mécanismes et d'autres susceptibles de faciliter l'intégration productive des pays en développement dans l'économie mondiale.

34. L'un des principaux obstacles à l'accélération du commerce international est le déficit de financement du commerce mondial, qui s'est fortement creusé ces dernières années. On estime à 2 500 milliards de dollars par an la demande mondiale de financement du commerce non satisfaite. Au total, 80 % ou plus du commerce mondial de marchandises est tributaire du financement du commerce. Étant donné que les banques commerciales du secteur privé ne seront pas en mesure de réduire considérablement le déficit de financement du commerce, d'autres entités joueront un

rôle fondamentalement important dans le financement du commerce, comme les banques multilatérales de développement, qui concourent au financement de la chaîne d'approvisionnement dans les marchés émergents.

35. En outre, le système commercial multilatéral, les accords commerciaux régionaux et les accords internationaux d'investissement ont un rôle important à jouer dans l'instauration de conditions propices au développement durable. Il peut s'agir d'accords axés sur le renforcement de la cohérence entre le commerce, l'investissement et le développement durable, notamment dans les domaines de l'égalité des genres, des droits humains et de la durabilité environnementale, en particulier l'action climatique. Ces accords, une fois modernisés, peuvent aider les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement et à promouvoir un partage plus équitable et plus inclusif des gains résultant du commerce.

Dettes et soutenabilité de la dette

36. Les problèmes de dette des pays en développement restent importants, notamment parmi les pays les plus pauvres et les plus vulnérables : plus de la moitié des pays qui utilisent le Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu, créé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, sont exposés à un risque élevé de surendettement ou sont déjà dans cette situation, et le fardeau du service de la dette constitue une entrave aux investissements essentiels et freine les progrès vers la réalisation des objectifs de développement dans nombre de ces pays. Si les niveaux de dette se sont globalement stabilisés après avoir atteint des sommets pendant la première année de la pandémie, les coûts élevés du service et du refinancement de la dette dans un contexte financier mondial tendu accentuent la vulnérabilité de la dette de nombreux pays en développement. Il est essentiel d'aider ces pays à faire face à ces difficultés, compte tenu des besoins de financement importants liés à la réalisation des objectifs, à la transformation structurelle, à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la résilience face aux chocs futurs.

37. Alors que le niveau médian de la dette dans le monde avait généralement diminué dans les années 2000, cette tendance s'est inversée dans les années 2010. À l'heure actuelle, les niveaux de la dette à l'échelle mondiale se sont dans l'ensemble stabilisés à des niveaux proches de ceux enregistrés en 2000. Néanmoins, des écarts considérables subsistent entre les pays et les groupes de pays.

38. Dans de nombreux pays, le fardeau du service de la dette entrave la mise en œuvre du Programme 2030. Dans un nombre croissant de pays en développement, la part du montant des versements d'intérêts au titre du service de la dette publique dépasse le montant des dépenses publiques consacrées aux secteurs essentiels : 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays où le gouvernement consacre plus de dépenses aux paiements d'intérêts qu'à la santé ou à l'éducation. Ce problème est encore plus marqué dans les pays les plus vulnérables aux chocs climatiques, qui doivent faire face à des coûts d'emprunt et de recouvrement élevés, ce qui accroît la vulnérabilité de leur dette. Dans le même temps, il est essentiel que les pays fassent davantage pour optimiser leurs dépenses, augmenter leurs recettes et mener des réformes propres à stimuler la croissance.

39. Le fardeau du service de la dette devant rester élevé pendant plusieurs années tandis que les nouvelles solutions de financement s'amenuisent, il convient d'en faire plus pour réduire les risques de crise de liquidité. Les conditions de financement au niveau mondial restent serrées ; les flux nets d'endettement en direction des pays en développement, pris dans leur ensemble, auraient été négatifs depuis 2022 sans le financement durable de la dette par les institutions multilatérales. Les coûts de

refinancement élevés et l'accès limité aux marchés financiers internationaux, couplés au poids toujours important du remboursement de la dette extérieure en 2024 et 2025, exerceront des pressions non négligeables sur les liquidités des pays.

40. La composition de la dette des pays en développement a également évolué de manière considérable depuis 2000. La dette commerciale des pays les moins avancés et des pays à faible revenu représente désormais 25 % de leur dette extérieure, contre seulement 10 % en 2010. La part des créanciers non membres du Club de Paris dans l'encours total de la dette extérieure des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu dépasse désormais celle des créanciers membres du Club de Paris. Si le basculement général des sources de financement, notamment trouvées auprès des créanciers privés et des créanciers non membres du Club de Paris, a permis d'améliorer l'accès au financement, cela s'est également traduit par un alourdissement du fardeau du service de la dette, le service de la dette extérieure absorbant à lui seul plus d'un cinquième des recettes fiscales dans 25 pays en développement. La plus grande diversité de créanciers exacerbe également les problèmes de coordination entre créanciers dans les opérations de restructuration de la dette.

41. Dans ce contexte, il est essentiel de s'attaquer d'urgence au problème de la dette des pays en développement. Il faut redoubler d'efforts en s'attachant en priorité à : a) renforcer les mesures de prévention de la crise de la dette ; b) trouver des solutions pour les pays qui font face à de sévères restrictions budgétaires, qui sont susceptibles de se heurter à des problèmes de surendettement ou dont les réformes visant à régler les problèmes sous-jacents qui entravent leurs investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable sont insuffisantes ; c) mettre en place un mécanisme plus efficace de règlement des crises de la dette.

42. Compte tenu de l'environnement plus complexe, une bonne administration de la dette est plus essentielle que jamais. L'assistance technique fournie par plusieurs institutions et la mise en commun des bonnes pratiques aident à améliorer l'administration de la dette publique, mais les avancées réalisées restent progressives et inégales selon les pays.

43. La transparence de la dette, dont les emprunteurs et les créanciers se partagent la responsabilité, peut également jouer un rôle important dans la poursuite des flux financiers vers les pays en développement. Si des progrès ont été accomplis ces dernières années, des lacunes subsistent. Les emprunteurs devraient continuer à améliorer leurs cadres institutionnels et opérationnels afin de rendre compte de leur dette de manière détaillée et en temps voulu, et les créanciers devraient donner suite aux initiatives visant à favoriser une plus grande transparence.

44. Les pays qui sont solvables mais grevés par un fardeau du service de la dette particulièrement lourd auront également besoin d'une aide plus systématique. Compte tenu de leur marge de manœuvre budgétaire déjà érodée et des paiements très élevés qu'ils doivent effectuer au titre du service de la dette, et ce, dans des conditions de financement tendues, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur font face à la perspective d'une réduction supplémentaire de leurs investissements dans les objectifs de développement durable, voire à des problèmes de solvabilité. Il faudra leur accorder de nouveaux financements à des conditions concessionnelles, notamment des financements durables à des conditions très favorables de la part de prêteurs multilatéraux, et leur apporter d'autres formes de soutien. Il pourrait s'agir d'instruments financiers, tels que les échanges de dettes ou le rehaussement de crédit de sorte à permettre un rééchelonnement de la dette commerciale, ainsi que de mesures visant à éviter que les nouveaux financements à des conditions favorables soient utilisés pour assurer le service de la dette non concessionnelle.

45. La communauté internationale doit continuer à progresser dans le règlement des problèmes de surendettement, suivre de près l'évolution de la situation et enrichir l'éventail de solutions disponibles, le but étant de s'assurer que les outils appropriés sont en place pour venir en aide aux pays lorsque les risques se concrétisent. À cet effet, et malgré les progrès considérables accomplis récemment, notamment dans le règlement des problèmes de surendettement de plusieurs pays, il faudra poursuivre les efforts pour renforcer l'efficacité du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, et étudier d'autres options pour atténuer le risque qu'un resserrement des conditions de financement ne déclenche une crise de la dette dans d'autres pays.

46. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion de s'attaquer aux problèmes posés par les coûts d'emprunt élevés et le fardeau du service de la dette et de combler les lacunes de l'architecture de restructuration de la dette. La nécessité de s'attaquer aux contraintes budgétaires et extérieures des nombreux pays en développement qui ne sont pas en mesure d'investir dans les objectifs de développement durable en raison du fardeau accablant du service de la dette est largement reconnue, de même que la nécessité d'améliorer encore les processus de règlement de la dette. De nombreuses mesures ont été proposées pour remédier à ces difficultés, notamment le recours à des instruments financiers et à des innovations contractuelles qui permettraient de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable (tels que les échanges de dettes, l'amélioration des termes de crédit et des clauses conditionnant le remboursement à la situation de l'État), une amélioration des outils d'analyse, un renforcement des capacités, une réforme des législations nationales, l'amélioration du Cadre commun pour le traitement de la dette ainsi que d'autres innovations institutionnelles au niveau international. Toutefois, aucun accord politique n'a encore été trouvé concernant l'ensemble de réformes à mettre à œuvre pour adapter l'architecture de la dette de sorte à atteindre les objectifs de développement durable.

Règlement des problèmes systémiques

47. Il est universellement reconnu que les systèmes financiers et monétaires mondiaux doivent mieux tenir compte des objectifs de développement durable. De même, il est aujourd'hui universellement admis qu'il faut réformer l'architecture financière internationale et renforcer la cohérence et la cohésion entre les institutions et les plateformes. Les États Membres ont exprimé leur soutien aux appels en faveur d'une telle réforme dans diverses instances, notamment dans les décisions touchant le financement du développement. Certains ont parlé de « non-système » pour décrire l'ensemble existant de cadres, de règles, d'institutions et de marchés financiers et monétaires internationaux qui, depuis 1945, évoluent au gré des différentes phases de la mondialisation économique, souvent de manière ad hoc et sans aucune coordination. Ce manque de cohérence et de coordination s'est souvent soldé par l'adoption de mesures disparates face aux crises économiques, financières, alimentaires, énergétiques et autres. Les lacunes de l'architecture financière internationale s'aggravent à mesure que les risques non économiques, en particulier ceux liés aux changements climatiques, compromettent de plus en plus sur la stabilité économique et financière. Le Programme d'action d'Addis-Abeba est le premier document sur le financement du développement dans lequel on a souligné la nécessité de renforcer la cohérence des politiques dans les trois dimensions du développement durable.

48. La volatilité financière qui caractérise le système financier mondial actuel sape les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Les

initiatives menées jusqu'à présent n'ont pas permis de mettre en place des structures propres à assurer le financement et la stabilité nécessaires. Depuis la fin du système de taux de change de Bretton Woods dans les années 1970, l'économie mondiale a été témoin de l'expansion du secteur financier, de l'intégration de plus en plus poussée des marchés financiers mondiaux, de l'évolution rapide des technologies, qui permettent de créer plus de liens, de la complexité croissante des instruments et intermédiaires financiers et, compte tenu de ces changements, de l'augmentation du risque systémique. Le système de Bretton Woods comprenait des mécanismes visant à modérer l'accumulation des déséquilibres financiers et commerciaux moyennant un ajustement des taux de change. Toutefois, depuis les années 1980, les pays ont parfois enregistré des excédents ou des déficits importants. La force des cadres réglementaires du secteur bancaire a fluctué au fil des décennies, et une part croissante de l'activité financière s'est déplacée vers des marchés et des instruments non ou peu réglementés, qui sont davantage susceptibles de générer de la volatilité. Le monde est en proie à des crises financières récurrentes, sources d'une instabilité qui dépasse de plus en plus souvent les frontières. Ces crises ont de lourdes répercussions sur les pays en développement et sur les populations les plus pauvres, qui tendent à être profondément touchés par les perturbations économiques qui en découlent.

49. La stabilité financière mondiale est particulièrement sensible aux politiques et à l'évolution d'un petit nombre de marchés et d'instruments d'importance systémique, qui ont des retombées sur les pays en développement, comme l'ont montré la crise financière et économique mondiale de 2008, les répercussions de l'instabilité des marchés au début de la pandémie de la COVID-19 et la forte incidence des décisions de politique monétaire prises dans les pays développés en 2022. Compte tenu du contexte actuel, marqué par des taux d'intérêt relativement élevés, une valorisation excessive des actifs et une incertitude économique croissante, le risque que les prix des actifs soient sujets à de brusques variations et à une plus forte volatilité est important. La persistance des tensions géopolitiques accroît également le risque que les prix des produits de base soient également sujets à une plus grande volatilité. Globalement, au cours des deux dernières décennies, les risques systémiques semblent s'être multipliés, en partie du fait de l'augmentation des risques liés au climat.

50. Le filet de sécurité financière mondial, au centre duquel se trouve le FMI, a été mis à rude épreuve ces dernières années, une situation qui a révélé d'importantes lacunes dans son architecture ainsi que des inégalités de couverture. Au fur et à mesure que les pays ont libéralisé les flux financiers, la volatilité des flux de capitaux est devenue un canal par lequel les chocs financiers et non financiers sont générés ou amplifiés. Le filet de sécurité financier mondial, un dispositif à plusieurs strates contre les crises, a été éprouvé à plusieurs reprises. Les pays qui ont pu accumuler des réserves suffisantes, principalement sous forme d'actifs libellés en dollars, s'en sont servis pour atténuer les effets de la volatilité, mais cette approche a des coûts d'opportunité liés à la perte de consommation et d'investissement, qui peuvent être importants dans les pays faisant face à des besoins urgents pour ce qui est des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Parallèlement, l'accès aux autres strates du filet de sécurité a été très inégal. Les accords bilatéraux de swap conclus entre pays développés sont devenus l'outil privilégié de lutte contre la propagation des crises financières, la plupart des pays en développement n'ayant qu'un accès limité aux ressources de ce type par le biais d'accords multilatéraux et régionaux. Au cours des 20 dernières années, les droits de tirage spéciaux ont été transférés à deux reprises dans des situations de crise, mais une réforme de l'architecture est nécessaire si l'on veut qu'ils jouent un rôle plus important s'agissant d'amortir les ajustements externes et d'offrir une source flexible de capacité de financement. On ne saurait parvenir à un développement durable sans

un environnement institutionnel international favorable fondé sur la solidarité et le multilatéralisme, qui repose notamment sur un solide filet de sécurité financière mondial, au centre duquel se trouve le FMI. La communauté internationale devrait examiner la question de savoir comment la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait aider à relever ces défis et à renforcer le filet de sécurité financière mondial.

51. Les récentes faillites bancaires montrent que la stabilité du secteur financier reste fragile malgré les progrès réalisés après la crise financière et économique mondiale de 2008. En outre, le rôle des entités de réglementation gagne en complexité, car on leur demande de plus en plus de tenir compte des changements climatiques dans leurs travaux. Plusieurs réglementations financières nationales et normes internationales ont été actualisées à la suite de la crise de 2008, mais elles sont appliquées de manière inégale et certains risques restent en dehors du cadre réglementaire ou du champ d'application de ces réglementations. Le secteur exerce également des pressions pour que l'on revienne sur l'application de normes bancaires plus strictes. Les nouveaux instruments financiers numériques, notamment les cryptoactifs, présentent de nouveaux risques. En outre, les normes de réglementation financière n'ont commencé que progressivement à prendre en compte les risques liés au climat et ne le font pas encore suffisamment. Les entités de réglementation et de contrôle et les institutions financières sont toutes aux prises avec la difficulté que pose le fait de quantifier la nature prospective des risques liés au climat. Les acteurs du marché qui ont une vision à court terme peuvent sous-estimer les risques systémiques que présentent les changements climatiques dans leurs décisions relatives au commerce et à la gestion des risques. Pour que les externalités des décisions relatives à l'attribution des crédits au secteur financier soient prises en compte, il est nécessaire d'adopter des instruments de politique publique qui permettent de mettre en place des mesures d'incitation adaptées à des fins de stabilité et de durabilité. Un recentrage des politiques du secteur financier sur les effets des changements climatiques faciliterait la mobilisation de capitaux privés en faveur du climat, et les difficultés particulières rencontrées par les pays en développement pourraient être prises en compte dans ce processus. Dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les parties prenantes concernées, notamment les entités de réglementation, les gouvernements, les organisations internationales, les institutions financières, d'autres acteurs du secteur privé et la société civile, pourraient se réunir afin de créer des marchés financiers accessibles, stables et durables.

52. Si la numérisation a remodelé le paysage de la finance et fait apparaître de nouveaux risques, elle offre également la possibilité d'améliorer l'efficacité d'une infrastructure financière dépassée, telle que le système de paiement. L'essor des paiements numériques et l'expérimentation récente des monnaies numériques des banques centrales pourraient encore refaçonner les canaux de toutes les transactions économiques. Dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, on pourrait analyser l'incidence de ces changements sur le développement durable, faciliter la mise en commun des connaissances et se pencher sur les questions d'interopérabilité des systèmes de paiement afin d'accélérer les transactions transfrontières pour les pays en développement et d'en réduire le coût.

53. En dépit des engagements répétés pris pour donner plus de poids aux pays en développement et accroître leur représentation dans la gouvernance économique mondiale, et malgré certains progrès réalisés à cette fin, il s'est avéré difficile, depuis le Consensus de Monterrey, de réformer en profondeur les accords institutionnels. La gouvernance des institutions financières internationales est le résultat des décisions prises il y a près de 80 ans dans le cadre de la Conférence monétaire et financière des Nations Unies, à laquelle seules 44 délégations avaient participé. Depuis, le

colonialisme a pris fin et de nouvelles nations indépendantes ont vu le jour. L'élargissement de la composition des institutions financières internationales a entraîné une baisse considérable du nombre total de voix revenant à certains de leurs membres d'origine. Néanmoins, la gouvernance économique mondiale n'a pas suivi l'évolution en cours, notamment la montée en puissance des pays du Sud et divers changements économiques et géopolitiques, et n'est pas adaptée à l'économie mondiale d'aujourd'hui. Des engagements en faveur de la réforme de la gouvernance ont été pris à toutes les conférences internationales sur le financement du développement. Certaines améliorations visant à donner plus de poids aux pays en développement ont été apportées entre 2005 et 2015, mais le rythme et l'ampleur des changements ont laissé de nombreux pays insatisfaits. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au moment où l'on s'accorde largement à considérer qu'il faut renforcer la légitimité des dispositifs de gouvernance mondiale, offre l'occasion de remédier à ces lacunes.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

54. La technologie ouvre des perspectives prometteuses pour ce qui est de faire progresser le développement durable et d'améliorer la résilience. Les avancées technologiques élargissent les possibilités économiques, améliorent la productivité, créent de nouvelles industries et de nouveaux modèles commerciaux et contribuent à l'élimination de la pauvreté. La science, la technologie et l'innovation jouent un grand rôle dans la protection du bien-être de la population et ont aidé à sauver des millions de vies durant la pandémie de COVID-19. Les technologies permettent également d'entretenir l'espoir que le monde est encore en mesure de s'attaquer à certaines des menaces environnementales les plus graves qui pèsent sur la planète, telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité.

55. Bien qu'elle offre de vastes possibilités, l'évolution des technologies peut avoir des conséquences involontaires sur les plans économique, social et environnemental ainsi que sur les droits humains. La transformation du marché du travail sous l'effet des progrès technologiques exige d'adopter des politiques prudentes. L'intelligence artificielle générative, en particulier, pourrait entraîner d'importantes pertes d'emplois, notamment parmi la population active féminine, qui serait touchée de manière disproportionnée. L'utilisation abusive des technologies peut porter atteinte aux droits humains, notamment à la vie privée, car les modèles économiques fondés sur l'intelligence artificielle et reposant sur l'accès à des volumes massifs de données à caractère personnel sont rarement accompagnés de mesures adéquates de protection des données. L'intelligence artificielle pourrait également éroder la confiance du public dans les institutions en accélérant la propagation de la désinformation et de la désinformation et en exacerbant les préjugés. En outre, certaines technologies d'avant-garde peuvent avoir une empreinte écologique importante.

56. Les avantages et les coûts de l'évolution rapide des technologies sont inégalement répartis. L'innovation et la diffusion des technologies progressant de manière inégale entre les pays et à l'intérieur même de ceux-ci, les possibilités que les pays et les populations ont de mettre à profit les avancées technologiques sont disparates, et l'évolution rapide des technologies dépasse parfois la capacité d'adaptation des sociétés. Le paysage technologique mondial reste caractérisé par une forte concentration géographique des innovations. La diffusion des technologies à l'intérieur des pays et entre eux s'est ralentie au cours des dernières décennies, en partie du fait de la complexité croissante des technologies et des innovations, qui a pour effet d'accroître le niveau requis d'investissements complémentaires en capital physique et humain, en infrastructures et en institutions, et du paysage complexe en matière de droits de propriété intellectuelle dans lequel les pays doivent naviguer. La

fragmentation géoéconomique pourrait également réduire les retombées en matière de technologie à l'échelle internationale.

57. Compte tenu de la prise de conscience croissante du rôle moteur que jouent la science, la technologie et l'innovation dans les trajectoires de développement ainsi que des efforts à consentir pour atteindre les objectifs de développement durable, il est nécessaire de repenser les politiques en la matière dans les cadres nationaux et mondiaux de développement. Les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation axées sur des buts précis et associant toutes les parties prenantes devraient être placées au centre des cadres de développement. Elles devraient avoir pour objectif d'assurer une coordination efficace entre la technologie et les autres secteurs, entre les acteurs publics et privés et entre les différents niveaux systémiques, l'idée étant d'orienter l'évolution des technologies de façon à régler les problèmes les plus urgents en matière de développement.

58. Afin que l'innovation et la diffusion des technologies se fassent d'une manière compatible avec le développement durable, les pays doivent investir dans l'éducation, la formation, les infrastructures et les institutions et garantir des niveaux suffisants de concurrence sur le marché ainsi que la protection des droits de propriété intellectuelle. Il importe également d'avoir conscience du fait que l'accès aux technologies ne conduit pas automatiquement à leur adoption généralisée en raison du manque de financement, d'une ouverture insuffisante à l'innovation technologique et d'une faible maîtrise des technologies, de l'inertie des comportements ou des normes culturelles et sociales.

59. Il est nécessaire d'adopter une approche porteuse de transformations en matière de genre si l'on veut combler le fossé numérique qui existe entre les hommes et les femmes, et notamment des mesures visant à éliminer les obstacles liés au genre qui entravent l'accès à l'éducation et aux outils numériques et à garantir la sécurité et le respect de la vie privée en ligne.

60. L'expansion rapide du secteur de la technologie financière a favorisé une plus grande inclusion financière, mais des lacunes importantes subsistent dans l'accès au crédit et aux services financiers, et de nouveaux risques sont apparus. Les décideurs doivent instaurer les conditions socioéconomiques et institutionnelles voulues, en particulier une plus grande égalité, afin que tous les membres de la société puissent bénéficier des progrès réalisés dans ce secteur. Par ailleurs, ils doivent surveiller de près l'apparition de nouveaux acteurs puissants dans le secteur financier et en tenir compte. L'arrivée de grandes entreprises technologiques dans le secteur financier a des conséquences importantes sur la stabilité des marchés financiers, la concurrence, la protection de la vie privée des consommateurs et l'intégrité financière. Compte tenu des arbitrages complexes auxquels il faut procéder entre les différents objectifs de politique publique, les responsables de la réglementation du secteur financier doivent travailler avec leurs homologues des autres secteurs, les autorités de la concurrence et les autorités chargées des données pour trouver un équilibre optimal.

61. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion de se pencher sur les problèmes persistants auxquels les pays doivent faire face pour mettre au point des technologies qui favorisent le développement durable, accéder à de telles technologies ou les employer. Il s'agit également de recenser et d'éliminer les obstacles nationaux et internationaux qui limitent la capacité d'innovation et d'absorption technologique des pays et qui conduisent à des asymétries profondément ancrées entre les pays et les entreprises dans le paysage technologique mondial. La Conférence pourrait également être l'occasion de définir des principes pour orienter la conception, l'exécution et l'évaluation des technologies d'avant-garde, notamment les outils fondés sur l'intelligence artificielle, au sein du secteur de la technologie financière.

Données, contrôle et suivi

62. Le sous-investissement dans les systèmes de données publiques et les activités statistiques continue de compromettre la poursuite du développement durable. Malgré un potentiel particulièrement prometteur sur le plan économique, les États Membres n'ont pas été en mesure de tirer profit de la puissance des données en raison du faible rang de priorité politique qui leur est accordé, de la fragmentation, d'investissements inadéquats et cloisonnés et d'un manque de capacités et de ressources. Une impulsion politique et des engagements financiers seront nécessaires pour exploiter pleinement les données et en tirer le meilleur parti aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

63. L'attention excessive portée sur les niveaux de revenu par habitant et de produit intérieur brut (PIB) masque les progrès accomplis dans les trois dimensions du développement durable. Les efforts visant à aller au-delà du PIB ont pris de l'ampleur. Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et d'autres initiatives connexes témoignent de la richesse grandissante des données relatives au progrès humain et à la durabilité environnementale. Les États Membres devraient profiter de l'occasion offerte par les sommets prévus pour 2024 et 2025 pour convenir d'un ensemble consolidé et limité d'indicateurs allant au-delà du PIB qui peuvent être utilisés pour mesurer les progrès. Ils pourraient également décider de la manière dont la vulnérabilité et d'autres facteurs seraient pris en compte dans les critères d'attribution des financements à des conditions concessionnelles.

64. Les données financières sont essentielles à l'atténuation des risques et à l'élaboration des politiques, mais il n'existe pas de cadre général unique qui réunisse les différentes parties du système international. Le cadre mondial d'indicateurs a permis de consolider et de coordonner les travaux des organismes statistiques internationaux. Si les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable présentent encore des lacunes, l'hétérogénéité et l'incohérence des données sur le financement sont encore plus marquées. Les décisions touchant au financement du développement n'ayant jamais prescrit la mise au point d'un cadre d'indicateurs, les différentes institutions internationales continuent à emprunter des chemins différents dans le développement des données. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion pour les États Membres de mandater l'élaboration d'un cadre d'indicateurs relatifs au financement s'ils estiment qu'un tel cadre faciliterait le financement du développement durable.

65. Les sources de données novatrices peuvent venir compléter les sources de données traditionnelles, mais l'accès aux données reste un défi. Les progrès technologiques et l'utilisation d'appareils électroniques conduisent à la création d'une quantité toujours plus importante de données numériques. L'utilisation des sources de données administratives est en hausse, de même que l'utilisation des données générées par les citoyens, qui sont collectées afin de disposer d'informations utiles à l'élaboration des politiques. Lorsqu'elles sont exploitées et utilisées efficacement, ces sources et les autres sources de données novatrices offrent la possibilité de générer des informations en temps réel, qui peuvent venir compléter les statistiques officielles, lesquelles offrent un certain niveau de détail et de représentation grâce à des enquêtes et à des recensements validés. À l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les États Membres pourraient envisager de renforcer les mécanismes de gouvernance des données qui permettent à leurs administrations d'échanger de manière systématique avec des partenaires, tels que le secteur privé, le monde universitaire et la société civile, l'objectif étant d'avoir accès aux sources de données les plus récentes, dans le respect des principes de protection de la vie privée.